

Motion présentée par le Snesup-FSU, le SNCS-FSU et le SNASUB-FSU

Le Premier ministre a annoncé, le 19 novembre 2018, une hausse des frais d'inscription pour les étudiant.e.s étranger.e.s extra- communautaires. Ces frais s'élèveraient dès la rentrée 2019 à 2770 € en licence et à 3770 € en master et en doctorat.

Face à l'ampleur de la contestation de la communauté universitaire contre le plan « bienvenue en France » et la volonté du gouvernement d'augmenter dans des proportions scandaleuses les droits d'inscription des étudiant.e.s extra-communautaires, la Ministre de l'Enseignement supérieur a fait un premier pas dans la bonne direction en exonérant les doctorants

Le CNESER l'invité a poursuivre sa marche en avant en abandonnant la hausse des droits pour les étudiant.e.s hors UE pour toutes les formations .

Cette augmentation mettrait en difficulté financière les étudiant.e.s étranger.e.s parmi les plus précaires et risquerait de faire renoncer nombre d'entre eux/elles à leur projet d'études en France. Les conséquences, pour les formations et les laboratoires de recherche, seraient désastreuses. C'est une attaque contre les valeurs humanistes et universalistes de l'université française. C'est une attaque contre la recherche publique, qui accueille un tiers de doctorants d'origine extra-communautaire dont la plus part a fait un Master en France. Pourtant leur accueil contribue à la production scientifique de nos laboratoires et enrichit nos échanges internationaux.

En outre, le CNESER craint que cette mesure conduise à une hausse généralisée des frais pour l'ensemble des étudiant.e.s en France. Le CNESER défend un modèle d'université gratuite, ouverte à toutes et à tous sans différenciation de nationalité ou d'origine géographique.

Le CNESER réuni ce lundi 11 mars en séance plénière exceptionnelle demande l'annulation intégrale de la hausse des droits d'inscription des étudiant.e.s extra-communautaires.